



Hewlett Packard
Enterprise

Contrat de licence d'utilisateur final et déclaration de garantie limitée des produits matériels Hewlett Packard Enterprise Networking

Ce document contient des informations propriétaires, protégées par des droits d'auteur. Aucune partie de ce document ne doit être photocopiée, reproduite ou traduite dans une autre langue sans l'autorisation écrite préalable de Hewlett Packard Enterprise.

En cas de conflit dans ce document entre la version dans la langue officiellement reconnue pour une juridiction particulière et une autre version, la version dans la langue officiellement reconnue pour une juridiction particulière prévaut.

Les informations du présent document peuvent être modifiées sans préavis. Des informations mises à jour sont disponibles en ligne : www.hpe.com/networking/warranty

© 2018 Hewlett Packard Enterprise Development LP

Contrat de licence d'utilisateur final et déclaration de garantie limitée des produits matériels

Ce document présente d'importantes informations :

- Le contrat de licence d'utilisateur final de votre logiciel, qui se trouve à la page 2.
- Des questions et des réponses concernant la couverture de votre garantie et comment obtenir l'assistance, à partir de la page 4.
- La déclaration de garantie limitée de matériel Hewlett Packard Enterprise pour votre produit, à partir de la page 5.

Pour plus de rapidité concernant toute référence ultérieure, veuillez noter les informations suivantes :

Nom du produit HPE (par exemple, commutateur HPE E5412 zl)	
Référence du produit HPE (par exemple, J8698A)	
Numéro de série du produit HPE (par exemple, US402YZ0A1)	
Date d'achat	

Si vous avez souscrit une mise à niveau ou une extension de garantie, veuillez noter les informations suivantes :

Niveau de couverture souscrit (par exemple, 4 heures sur site, 24h/j, 7j/7)	
Durée de la couverture (par exemple, 3 ans)	
ID du contrat de support (SAID) ou autre numéro de référence de contrat HPE Care Pack ou HPE	
Date d'achat	

HPE recommande de conserver avec ce document une copie de la preuve d'achat de votre produit, par exemple la facture, ainsi qu'un justificatif de la mise à niveau ou de l'extension de garantie à laquelle vous avez souscrit.

ATTENTION : L'UTILISATION DU LOGICIEL EST SOUMISE AUX TERMES DE LA LICENCE LOGICIELLE HPE ETABLIE CI-DESSOUS. L'UTILISATION DE CE LOGICIEL CONFIRME VOTRE ACCEPTATION DE CES TERMES DE LICENCE. SI VOUS NE LES ACCÉPTEZ PAS, VOUS POUVEZ RENVoyer LE LOGICIEL POUR OBTENIR UN REMBOURSEMENT COMPLET. SI LE LOGICIEL EST FOURNI AVEC UN AUTRE PRODUIT, VOUS POUVEZ RENVoyer LA TOTALITÉ DU PRODUIT NON UTILISÉ POUR OBTENIR UN REMBOURSEMENT COMPLET.

Contrat de licence utilisateur final

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT L'UTILISATION DU MATÉRIEL : ce Contrat de Licence Utilisateur Final (« CLUF ») est un contrat légal entre (a) vous-même (personne physique ou morale) et (b) la société ou l'entité juridique nationale Hewlett Packard Enterprise (« HPE »), régissant votre utilisation de tout logiciel (i) installé ou fourni par HPE en vue de son utilisation avec votre produit Hewlett Packard Enterprise Networking (« Produit HPE Networking »), ou (ii) fourni dans le cadre de la gamme de produits Hewlett Packard Enterprise Networking pour une utilisation de façon autonome (« Logiciel HPE Networking »), qui ne soit pas par ailleurs soumis à un contrat de licence distinct entre vous et HPE ou ses fournisseurs. D'autres logiciels peuvent comporter un CLUF dans leur documentation mise en ligne. Le terme « Logiciel » signifie tout logiciel informatique et peut comprendre les supports associés, les documents imprimés ainsi que toute documentation mise en ligne ou électronique. Un amendement ou un avenant à ce CLUF peut accompagner le Produit HPE Networking ou le Logiciel HPE Networking.

LES DROITS AFFÉRENTS À CE LOGICIEL VOUS SONT CONCÉDÉS UNIQUEMENT SOUS RÉSERVE DE VOTRE ACCEPTATION DE TOUTES LES CONDITIONS ET TERMES DU PRÉSENT CLUF. EN INSTALLANT, EN COPIANT, EN TÉLÉCHARGEANT OU EN UTILISANT LE LOGICIEL, VOUS ACCÉPTEZ D'ÊTRE LIÉ PAR LES TERMES DU PRÉSENT CLUF. SI VOUS REFUSEZ LES MODALITÉS DE CE CONTRAT, VOTRE UNIQUE RECOURS EST DE RETOURNER L'ENSEMBLE DE CE PRODUIT NON UTILISÉ (MATÉRIEL ET LOGICIEL) DANS LES 14 JOURS DEPUIS SA DATE D'ACHAT, AFIN D'EN OBTENIR LE REMBOURSEMENT, SELON LES CONDITIONS DE REMBOURSEMENT DE VOTRE LIEU D'ACHAT.

1. Applicabilité. Ce contrat de licence utilisateur final (« Contrat ») régit l'utilisation du logiciel associé, à moins qu'il soit soumis à un contrat distinct entre vous et Hewlett-Packard Enterprise Company et ses filiales (« HPE »). En téléchargeant, copiant ou utilisant le Logiciel, vous reconnaissez être lié par les termes de ce Contrat. HPE dispose de traductions du présent Contrat dans certaines langues différentes de l'anglais, consultables à l'adresse suivante :

<http://www.hpe.com/software/SWLCicensing>.

2. Termes. Ce Contrat inclut une documentation accompagnant le logiciel ou référencée par HPE, qui peut contenir des informations concernant la licence du logiciel, des autorisations de licence supplémentaires, des spécifications du logiciel, des garanties publiées, des termes de fournisseur, des licences de logiciels à code source libre et des contenus analogues (« Documentation »). AUTORISATIONS DE LICENCE SUPPLÉMENTAIRES <http://www.hpe.com/software/SWLCicensing>.

3. Autorisation. Si vous acceptez ce Contrat au nom d'une autre personne ou entité, vous garantissez que vous avez autorité à le faire.

4. Droits du consommateur. Si vous avez obtenu le logiciel en tant que client grand public, rien dans le présent Contrat affecte vos droits légaux.

5. Livraison électronique. HPE peut choisir de fournir des logiciels et produits logiciels connexes ou des informations concernant la licence par transmission électronique ou téléchargement.

6. Octroi de licence. Si vous acceptez de vous conformer au présent Contrat, HPE vous octroie une licence non cessible et non exclusive pour utiliser une copie de la version du logiciel associé pour vos besoins internes uniquement. Cette licence est également soumise aux informations spécifiques qui se trouvent dans le produit logiciel ou sa documentation.

Votre utilisation est soumise aux restrictions suivantes, sauf autorisation spécifique dans la documentation fournie :

- Vous ne devez pas utiliser le logiciel pour fournir des services à des tiers.
- Vous ne devez pas effectuer de copies ni distribuer, revendre ou accorder une sous-licence de ce le logiciel à des tiers.
- Vous ne devez pas télécharger ni utiliser les correctifs, améliorations ou mises à jour similaires, sauf si vous disposez d'une licence du logiciel concerné. Toutefois, ce type de licence ne vous donne pas automatiquement le droit de recevoir ces mises à jour, et HPE se réserve le droit de rendre ces mises à jour uniquement disponibles aux clients titulaires de contrats d'assistance.
- Vous ne devez pas copier le logiciel ni le rendre disponible sur un réseau distribué public ou externe.
- Vous ne devez pas permettre l'accès au logiciel sur un intranet, sauf si cet accès est limité aux utilisateurs autorisés.
- Vous pouvez effectuer une copie du logiciel à des fins d'archivage ou lorsqu'il s'agit d'une étape essentielle de l'utilisation autorisée.
- Vous ne devez pas modifier, procéder à une ingénierie inverse, désassembler, décrypter, décompiler ni réaliser des travaux dérivés sur le logiciel. Si vous avez le droit de le faire sous prescription légale, vous devez informer HPE par écrit de ces modifications.

7. Surveillance à distance. Certains logiciels peuvent nécessiter des clés ou autres mesures de protection technique et HPE peut contrôler votre conformité avec le Contrat, à distance ou d'une autre manière. Si HPE crée un programme de gestion des licences pour l'enregistrement et la génération de rapports sur les informations d'utilisation des licences, vous devrez utiliser ce programme dans les 180 jours suivant la date de sa mise à disposition.

8. Propriété. Aucun transfert de propriété intellectuelle ne doit avoir lieu dans le cadre de ce contrat.

9. Notices de droits d'auteur. Vous devez reproduire les notices de droits d'auteur sur le logiciel et la documentation pour les copies autorisées.

10. Systèmes d'exploitation. Le logiciel du système d'exploitation doit uniquement être utilisé sur des configurations matérielles approuvées.

11. Garantie limitée de 90 jours pour les logiciels HPE.

- Le logiciel de la marque HPE est matériellement conforme aux spécifications associées, le cas échéant, et est exempt de logiciels malveillants au moment de la livraison ; si vous informez HPE d'une non-conformité avec la présente garantie dans les 90 jours suivant la livraison, HPE remplacera votre copie. Ce contrat indique tous les recours en cas de réclamation liée à la garantie.

- HPE ne garantit pas que le fonctionnement du logiciel soit ininterrompu ou exempt d'erreur, ou que le logiciel puisse fonctionner en combinaison avec des matériels et logiciels autres que ceux agréés par HPE dans la Documentation. Dans la mesure autorisée par la Loi, HPE exclut toutes les autres garanties.

12. Violation des droits de propriété intellectuelle. HPE défendra et/ou réglera toute réclamation contre vous alléguant qu'un logiciel de la marque HPE, tel que fourni dans le cadre de ce Contrat, enfreint les droits de propriété intellectuelle d'un tiers. HPE comptera sur une notification rapide de votre part de la réclamation et sur votre coopération avec notre défense. HPE peut modifier le logiciel de manière à ne pas être en infraction tout en restant matériellement équivalent, ou fournir une licence. Si ces options ne sont pas disponibles, nous vous rembourserons le montant payé pour le produit concerné pendant la première année, ou sa valeur résiduelle par la suite. HPE n'est pas responsable des réclamations résultant d'une utilisation non autorisée du logiciel.

13. Limites de responsabilité. La responsabilité de HPE envers vous dans le cadre du présent Contrat est limitée à la somme annuelle effectivement acquittée par vous auprès de HPE pour le logiciel concerné, à l'exception des montants mentionnés dans le paragraphe 12 (« Violation des droits de propriété intellectuelle »). Ni vous ni HPE ne peuvent être tenus pour responsables de toute perte de revenus ou de profits, des coûts liés à l'indisponibilité, de pertes ou dommages aux données ou des coûts ou dommages indirects spéciaux. Cette disposition ne limite pas la responsabilité de chaque partie dans les cas suivants : utilisation non autorisée de la propriété intellectuelle, mort ou dommage corporel dû à négligence ; fraude ; dénonciation délibérée du Contrat ; ou toute responsabilité qui ne peut pas être exclue ou limitée par la loi d'application.

14. Résiliation. Ce Contrat est effectif jusqu'à sa résiliation ou, dans le cas d'une licence limitée dans le temps, jusqu'à son expiration ; en revanche, vos droits liés à ce contrat prennent fin si vous n'en respectez pas les termes. Immédiatement après la résiliation ou l'expiration du Contrat, vous devrez détruire le logiciel et la documentation et toutes les copies existantes, ou bien les renvoyer à HPE. Vous pouvez conserver une copie du logiciel et de la documentation à des fins d'archivage. Nous pouvons vous demander de certifier par écrit que vous avez respecté les termes de cette section. Les exclusions de garantie, la limitation de responsabilité, la présente section concernant la résiliation et la Section 15 (« Généralités ») restent en vigueur après la résiliation.

15. Généralités.

- Cession.** Vous ne devez pas transférer les droits du présent Contrat sans l'accord préalable par écrit de HPE, le paiement de frais de transfert et la conformité avec les politiques de transfert des licences logicielles de HPE. Les transferts de contrats autorisés mettront fin à votre licence du logiciel et vous devrez remettre le logiciel et la documentation et les copies de ceux-ci à l'ayant droit. L'ayant droit acceptera les termes et les conditions du présent Contrat. Vous pouvez transférer le microprogramme uniquement si vous transférez le matériel associé.
- Gouvernement des États-Unis.** Si le logiciel est sous licence pour une utilisation dans le cadre d'un contrat principal ou de sous-traitance avec le gouvernement des États-Unis, vous acceptez que, conformément aux articles FAR 12.211 et 12.212, le logiciel, sa documentation ainsi que les données relatives aux articles commerciaux sont déposés sous licence commerciale standard de HPE.
- Conformité aux réglementations commerciales mondiales.** Vous acceptez de respecter les lois relatives aux échanges et les réglementations des États-Unis d'Amérique et d'autres gouvernements nationaux. Si vous exportez, importez ou transférez d'une autre façon des produits fournis dans le cadre de ce Contrat, vous serez responsable de l'obtention des éventuelles autorisations d'exportation ou d'importation requises. Vous confirmez que vous ne vous trouvez pas dans un pays qui fait l'objet de sanctions commerciales (actuellement Cuba, la Corée du Nord, l'Iran, le Nord-Soudan et la Syrie) et que vous acceptez de ne pas transférer les produits vers l'un de ces pays. HPE peut suspendre ses services liés au présent Contrat en vertu des lois applicables à l'une ou l'autre partie.
- Audit.** HPE peut vous inspecter pour vérifier votre respect des termes de la licence de logiciel. Sous réserve d'un préavis raisonnable, HPE peut conduire un audit pendant les heures normales de bureau (dont les coûts sont à la charge de HPE). Si un audit révèle un moins-perçu, vous devrez payer à HPE ledit moins-perçu. Si le moins-perçu découvert dépasse cinq (5) %, vous rembourserez à HPE les coûts de l'audit.
- Composants à code source libre.** Dans la mesure où la Documentation inclut des licences à code source libre, ces licences prévaudront sur ce Contrat en ce qui concerne le composant à code source libre concerné. Dans la mesure où la Documentation inclut la Licence publique générale GNU ou la Licence Publique Générale GNU Limitée : (a) le logiciel inclut une copie du code source ; ou (b) si vous avez téléchargé le logiciel à partir d'un site Web, une copie du code source est disponible sur le site Web même ; ou (c) si vous envoyez à HPE une demande écrite, HPE vous enverra une copie du code source à un prix raisonnable.
- Avis.** Des avis écrits dans le cadre de ce Contrat peuvent être fournis à HPE par le biais de la méthode fournie dans la Documentation ou, s'il n'y en a pas, par le biais du lien « Contacter HPE » du site www.hpe.com.
- Loi applicable.** Le présent Contrat sera régi par les lois de l'État de Californie, États-Unis, à l'exclusion des règles de conflit des lois. Vous et HPE acceptez que la Convention des Nations Unies sur les contrats de ventes internationales de marchandises ne s'applique pas.
- Force majeure.** Aucune des parties ne sera tenue pour responsable des retards ou absences de services causés par des faits dépassant son contrôle raisonnable, à l'exception des obligations de paiement.
- Intégralité du contrat.** Ce Contrat représente l'intégralité de notre entente sur le sujet contractuel et remplace toute communication ou contrat éventuel précédent. Les modifications apportées au Contrat seront effectuées uniquement par le biais d'un avenant écrit signé par les deux parties. Si HPE n'exerce pas immédiatement ses droits en vertu du présent Contrat, ce retard n'est pas une renonciation à ses droits.

16. Consommateurs australiens. Si vous avez acquis le logiciel en tant que client selon la « Australian Consumer Law » et conformément à l'Australian Competition and Consumer Act 2010 (Cth), nonobstant les autres dispositions du présent Contrat, ce sont les conditions disponibles à cette adresse URL qui s'appliquent <http://www.hpe.com/software/SWLicenseing>.

17. Consommateurs russes. Si vous êtes basé en Fédération de Russie et que les droits d'utilisation du logiciel vous sont octroyés dans le cadre d'un contrat de licence et/ou de sous-licence séparé conclu entre vous et un partenaire agréé HPE, ce contrat ne sera pas applicable.

Questions et réponses sur la garantie s'appliquant au matériel

Quelle est la période de garantie de mon produit ?

Veillez consulter le tableau des périodes de garantie limitée du matériel de la Déclaration de garantie limitée de matériel Hewlett Packard Enterprise, disponible ci-dessous dans ce document. Les périodes de garantie sont également consultables en ligne à l'adresse www.hpe.com/networking/warranty.

Qui a le droit de bénéficier de la garantie ?

La garantie HPE des produits HPE Networking n'est disponible que pour les utilisateurs finals de bonne foi, qui ont acheté leur produit via un circuit de distribution agréé HPE. Un utilisateur final de bonne foi peut être un agent qui déclenche une demande d'intervention dans le cadre de la garantie au nom de l'utilisateur, et HPE est en droit d'exiger une preuve écrite du contrat d'agent avant de traiter la demande d'intervention. Si un utilisateur final de bonne foi transfère son Produit HPE Networking vers toute autre partie, la période de garantie restante au jour du transfert cesse et aucun tiers ou utilisateur ultérieur ne pourra bénéficier de service de garantie pour le produit transféré.

Que faire avant de lancer une demande d'intervention dans le cadre de la garantie ?

Vous devez :

- Consulter la foire aux questions (FAQ) et les autres informations techniques disponibles à l'adresse www.hpe.com/networking/support pour vérifier si l'une des informations disponibles s'applique aux symptômes observés.
- Prendre connaissance des dernières notes de version de votre produit, pour déterminer si les symptômes que vous observez pourraient être dus à un problème connu et résolu par l'édition d'une version plus récente du logiciel. Si c'est le cas, mettez à jour votre logiciel pour voir si cette opération permet de résoudre le problème. Pour accéder aux dernières notes de version et à la dernière version du logiciel sur le Web, consultez le site www.hpe.com/networking/support.
- Vous reporter à la documentation du produit, pour consulter les procédures de dépannage et prendre les mesures qui s'imposent. Vous trouverez la documentation à jour sur le Web à l'adresse www.hpe.com/networking/support.

Si vous ne parvenez toujours pas à résoudre votre incident, consultez le présent manuel de garantie avant de contacter HPE, et rassemblez les informations suivantes :

- Numéro de série, nom et numéro du produit.
- Date d'achat du produit et de toute mise à niveau ou extension de couverture de garantie (veuillez noter qu'il pourra vous être demandé de fournir une preuve d'achat ou de location).
- Description détaillée des symptômes, notamment la date à laquelle ils sont apparus pour la première fois et leur fréquence.
- Description détaillée des modifications apportées à la configuration de votre produit ou à votre environnement réseau avant l'apparition des symptômes.
- Description détaillée des mesures de dépannage que vous avez prises et des résultats de ces interventions.
- Révision logicielle actuelle de votre produit.

Tout produit dont le numéro de série a été supprimé ou qui ne serait pas un Produit HPE Networking authentique ne pourra pas bénéficier de la présente garantie.

Comment bénéficier de la garantie ?

Si vous avez fait l'acquisition d'une mise à niveau ou d'une extension de garantie auprès de HPE, (telle que par exemple les services HPE Care Pack ou tout autre type de contrat de service HPE), vous devez appeler le numéro de téléphone qui vous a été indiqué lors de votre inscription aux services HPE Care Pack ou lors de la conclusion du contrat de service HPE. Si vous n'avez pas fait l'acquisition d'une mise à niveau ou d'une extension de garantie auprès de HPE, vous devez contacter HPE ou votre revendeur HPE s'il est agréé pour la mise en œuvre de la garantie sur les produits HPE Networking. Vous pouvez contacter HPE pour lancer une demande d'intervention au titre de la garantie pendant les heures ouvrables de HPE (pour connaître le numéro de téléphone et les heures ouvrables applicables à votre région géographique, visitez le site Web à l'adresse www.hpe.com/networking/support puis cliquez sur « Contact »).

Dans la mesure du possible, essayez de contacter HPE depuis un endroit où vous pouvez accéder facilement à votre produit. Il est vivement conseillé de contacter HPE au moment de la panne et de ne pas attendre que plusieurs unités soient défectueuses pour agir. Il vous sera en effet plus difficile de fournir les informations exigées par HPE pour confirmer et traiter votre demande d'intervention dans le cadre de la garantie. Par ailleurs, la disponibilité des pièces peut influencer sur la capacité de HPE à vous envoyer les unités de remplacement dans les plus brefs délais si vous lancez une réclamation pour plusieurs unités en même temps.

Que se passe-t-il lorsque j'appelle HPE pour une demande d'intervention au titre de la garantie ?

(Si vous avez fait l'acquisition d'une mise à niveau ou d'une extension de garantie auprès de HPE, reportez-vous aux informations qui vous ont été fournies lors de l'acquisition de cette mise à niveau ou de cette extension.)

Vous devrez fournir des informations sur votre produit, notamment sa référence, son numéro de série et sa date d'achat, afin que HPE puisse confirmer que votre produit est toujours couvert par la période de garantie et identifier le niveau de couverture dont vous bénéficiez. Dans certains cas, il pourra vous être demandé de fournir une preuve d'achat ou de location. Aux fins du diagnostic technique, HPE vous demandera de décrire les symptômes que présente votre produit, et les mesures de dépannage que vous avez prises. Il vous sera éventuellement demandé de fournir des informations sur la configuration de votre produit et sur la révision de votre logiciel, ainsi que de décrire la topologie et l'environnement de votre réseau.

HPE déterminera alors si d'autres mesures de dépannage s'imposent pour confirmer la présence d'une panne matérielle ou pour isoler la panne, par exemple au niveau d'un module dans un commutateur ou dans le châssis d'un commutateur. HPE vous demandera d'effectuer ces opérations et répondra à vos éventuelles questions sur leur exécution. Dans certains cas, HPE pourrait vous inviter à procéder à une mise à jour vers une version plus récente du logiciel de votre produit, dans le cadre de la procédure de dépannage.

Pour minimiser l'impact d'une éventuelle panne, il est essentiel que vous aidiez HPE lors du dépannage. Par exemple, si un symptôme est dû à un problème de configuration et non à une défaillance matérielle, l'envoi d'une pièce de rechange ne résoudra pas le problème et prolongera l'indisponibilité de votre réseau.

Dès que HPE aura diagnostiqué la nature de la panne, vérifié sa prise en compte dans le cadre de votre garantie et identifié la pièce de rechange nécessaire, HPE vous fera parvenir cette pièce.

Où puis-je trouver d'autres questions et réponses concernant la garantie de mon matériel ?

Veillez vous reporter à la FAQ disponible en ligne sur le site www.hpe.com/networking/warranty.

Déclaration de garantie limitée de matériel Hewlett Packard Enterprise

Conditions générales

La présente garantie limitée de matériel HPE vous accorde, en tant que client, une garantie spécifique de la part de HPE, le fabricant. Il se peut en outre que la législation locale en vigueur ou tout accord écrit spécifique conclu avec HPE vous confère certains autres droits.

HPE REJETTE TOUTE AUTRE GARANTIE OU CONDITION EXPRESSE, QU'ELLE SOIT ÉCRITE OU ORALE, ET HPE DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTES GARANTIES ET CONDITIONS QUI NE SOIENT PAS ÉNONCÉES DANS LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE. DANS LES LIMITES AUTORISÉES PAR LA LOI EN DEHORS DES ÉTATS-UNIS, HPE REJETTE TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE, Y COMPRIS TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DE CAPACITÉ MARCHANDE ET D'APTITUDE À SATISFAIRE UN BUT PARTICULIER. POUR TOUTES LES TRANSACTIONS RÉALISÉES AUX ÉTATS-UNIS, TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DE CAPACITÉ MARCHANDE, DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'APTITUDE À UN USAGE PARTICULIER EST LIMITÉE À LA DURÉE DE LA GARANTIE EXPRESSE DÉFINIE PLUS HAUT. CERTAINS ÉTATS OU PAYS NE PERMETTENT PAS DE LIMITER DANS LE TEMPS UNE GARANTIE IMPLICITE OU D'EXCLURE OU LIMITER LES DOMMAGES ACCESSOIRES OU INDIRECTS POUR LES PRODUITS GRAND PUBLIC. IL SE PEUT DONC QUE DANS CES ÉTATS OU PAYS, CERTAINES EXCLUSIONS OU LIMITATIONS PRÉVUES DANS LA PRÉSENTE DÉCLARATION DE GARANTIE LIMITÉE NE VOUS SOIENT PAS APPLICABLES.

POUR LES VENTES AUX CONSOMMATEURS EN AUSTRALIE ET EN NOUVELLE-ZÉLANDE, LES CONDITIONS DE GARANTIE LIMITÉE CONTENUES DANS CETTE DÉCLARATION, SAUF DANS LES LIMITES AUTORISÉES PAR LA LOI, N'EXCLUENT, NE RESTREIGNENT NI NE MODIFIENT LES DROITS STATUTAIRES OBLIGATOIRES APPLICABLES À LA VENTE DE CE PRODUIT, MAIS VIENNENT S'Y AJOUTER.

HEWLETT PACKARD ENTERPRISE AUSTRALIA WARRANTY POLICY: YOUR CONSUMER RIGHTS

When you buy a good from HPE as a consumer, the good comes with guarantees that cannot be excluded under the Australian Consumer Law. You are entitled to a replacement or refund for a major failure and for compensation for any other reasonably foreseeable loss or damage. You are also entitled to have the goods repaired or replaced if the goods fail to be of acceptable quality and the failure does not amount to a major failure.

The relevant guarantees are as follows:

- **Quality**—goods supplied by HPE must be of acceptable quality. The test for acceptable quality is whether a reasonable consumer, fully aware of the state and condition of the goods, would find them:
 - safe, durable and free from defects;
 - acceptable in appearance and finish; and
 - fit for all the purposes for which goods of that kind are commonly supplied.This must take into account the nature and price of the goods, and any statements on packaging or labeling.
- **Disclosed Purpose**—goods or services supplied by HPE that HPE represents are reasonably fit for a purpose expressly disclosed by a consumer must be reasonably fit for that purpose.
- **Description**—goods supplied by HPE must match the description provided by HPE.
- **Sample**—goods supplied by HPE must match any sample shown to you by HPE.
- **Title**—a consumer who purchases a good from HPE must receive clear title to the good.
- **Due care and skill**—services provided to you by HPE must be provided with due care and skill.
- **Express warranties**—HPE will be legally required to comply with the express warranty that is set out in its terms and conditions.
- **Reasonable time**—repair services provided by HPE must be provided within a reasonable time.

If you think that you are entitled to any of the above remedies, please contact HPE:

Hewlett Packard Enterprise Australia Pty Ltd
1353 Burwood Highway
Forest Hill Vic 3131

To initiate a support request, please use the numbers below or visit <http://www.hpe.com.au> and select the **Customer Service** option for the most current list of phone support numbers.

Product	Phone
Support for all HPE Products except those listed separately below	13 10 47 If dialing internationally: +61 2 8278 1039
DeskJet, Office Jet, PSC, All-in-One, Photosmart & Personal LaserJet Series 1000, P1000, M1000 and Colour LaserJet CP1000 Series and model CM1415	1300 721 147 If dialing internationally: +61 3 8833 5000
HPE Pavilion Desktop PC Support & Spare Parts	1300 721 147 If dialing internationally: +61 3 8833 5000
Compaq Presario PC Support & Spare Parts	1300 888 423 If dialing internationally: +61 3 8833 5000
HPE MediaSmart Server & HPE StorageWorks DataVault	1 800 83 9667
HPE Calculators	1 300 551 664
HPE WebOS support (Including HPE TouchPad and Palm products)	1 800 282 653

For further information on consumer rights visit <http://www.consumerlaw.gov.au> and <http://www.accc.gov.au/consumerguarantees>.

LES CONDITIONS DE GARANTIE LIMITÉE CONTENUES DANS CETTE DÉCLARATION, SAUF DANS LES LIMITES AUTORISÉES PAR LA LOI, N'EXCLUENT, NE RESTREIGNENT NI NE MODIFIENT LES DROITS STATUTAIRES OBLIGATOIRES APPLICABLES À LA VENTE DE CE PRODUIT, MAIS VIENNENT S'Y AJOUTER.

La présente Garantie limitée est applicable dans tous les pays et pourra être exercée dans tous les pays dans lesquels HPE ou ses prestataires agréés de service proposent un service de garantie pour le même numéro de modèle de produit, en vertu des conditions générales prévues dans la présente Garantie limitée.

Dans le cadre du programme HPE de Garantie limitée internationale, les produits achetés dans un pays/une région et transférés vers un(e) autre pays/région dans lequel HPE ou ses prestataires agréés de service proposent un service de garantie pour le même numéro de modèle de produit, conservent leur garantie. Les modalités de garantie, la disponibilité des services et les délais d'intervention sont susceptibles de varier d'un pays ou d'une région à l'autre. Les délais d'intervention standard dans le cadre de la garantie peuvent par ailleurs varier en fonction de la disponibilité locale des pièces de rechange. Au besoin, HPE ou votre prestataire de service local agréé HPE peut vous fournir tous les détails.

HPE ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des éventuels droits de douane ou taxes occasionnés par le transfert des produits d'un pays vers un autre. Le transfert des produits peut être soumis à des restrictions d'exportation édictées par les United States ou les gouvernements des pays concernés.

La présente Garantie limitée s'applique exclusivement à l'utilisateur final de bonne foi ayant acheté des produits matériels authentiques de la marque HPE (désignés par « Produits matériels HPE Networking » dans cette Garantie limitée), vendus ou loués par Hewlett-Packard Enterprise Company, ses filiales, sociétés affiliées, revendeurs agréés ou distributeurs nationaux présents dans le monde (collectivement désignés par « HPE » dans cette Garantie limitée). Le terme « Produit matériel HPE Networking » est réservé aux composants matériels. Le terme « Produit matériel HPE Networking » EXCLUT TOUT programme ou application logicielle, produit tiers ou accessoire de marque différente de HPE.

HPE garantit que les Produits matériels HPE Networking que vous avez achetés ou loués auprès de HPE sont exempts de défaut de matériaux ou de fabrication, dans des conditions d'utilisation normale pendant toute la période de la Garantie limitée. La période de Garantie limitée prend effet soit à la date de l'achat ou de la location auprès de HPE, soit à la date de fin de l'installation par HPE. La facture ou le bon de livraison portant la date d'achat ou de location du produit constitue la preuve de la date d'achat ou de location. Une preuve d'achat ou de location peut être exigée pour bénéficier du service de garantie. Vous avez droit au service de garantie du matériel en vertu des conditions générales prévues dans ce document au cas où une réparation de votre Produit matériel HPE Networking serait nécessaire durant la période de Garantie limitée.

Sauf indication contraire et dans les limites autorisées par la législation locale, les nouveaux Produits matériels HPE Networking peuvent être fabriqués à partir de matériaux neufs ou d'une combinaison de matériaux neufs et de matériaux recyclés dont les performances et la fiabilité sont équivalentes à celles des matériaux neufs. HPE réparera ou remplacera les Produits matériels HPE Networking (a) à partir de produits ou de pièces de rechange neufs ou recyclés dont les performances et la fiabilité sont équivalentes à celle du matériel neuf, ou (b) à partir de produits qui, à la seule discrétion de HPE, sont considérés comme équivalents à un produit d'origine dont la production aurait cessé. Les pièces de rechange sont garanties exemptes de défaut de matériaux ou de fabrication pendant quatre-vingt-dix (90) jours ou, si cette période est plus longue, durant la période résiduelle de la période de Garantie limitée du Produit matériel HPE Networking que ces pièces remplacent ou dans lequel elles ont été installées.

Pendant la période de Garantie limitée, HPE s'engage à réparer ou à remplacer, à son choix, tout composant défectueux. Tout composant ou produit matériel remplacé dans le cadre de la présente Garantie limitée devient la propriété de HPE. Dans l'éventualité peu probable de pannes récurrentes avec votre Produit matériel HPE Networking, HPE pourra décider, à son entière discrétion, (a) de remplacer votre produit par un produit identique, ou équivalent en termes de performances, à votre Produit matériel HPE Networking ou (b) de vous offrir, au lieu du remplacement de ce produit, le remboursement de son prix d'achat ou de location (déduction faite des intérêts). Ces dispositions constituent votre recours exclusif en ce qui concerne les produits défectueux.

Exclusions

LA TRANSMISSION DES PRODUITS MATÉRIELS HEWLETT PACKARD ENTERPRISE À UN TIERS AUTRE QUE L'UTILISATEUR FINAL DE BONNE FOI D'ORIGINE INVALIDE LA GARANTIE DESDITS PRODUITS DANS LE RESPECT DE LA LOI. HPE NE GARANTIT PAS LE FONCTIONNEMENT ININTERROMPU OU SANS ERREUR DE CE PRODUIT. HPE NE POURRA ÊTRE TENU POUR RESPONSABLE DES DOMMAGES RÉSULTANT DU NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS ASSOCIÉES À CE PRODUIT MATÉRIEL HEWLETT PACKARD ENTERPRISE NETWORKING.

La Garantie limitée ne s'applique pas aux consommables et ne s'étend à aucun produit dont le numéro de série a été retiré ou a été endommagé ou rendu défectueux à la suite (a) d'un accident, d'une mauvaise utilisation, d'un usage abusif, d'une contamination, d'un entretien ou du calibrage incorrect ou inadapté ou de toute autre cause externe ; (b) d'une utilisation ne respectant pas les paramètres indiqués dans la documentation livrée avec le produit à l'attention de l'utilisateur ; (c) de l'installation de logiciels, d'interfaces, de pièces ou d'accessoires non fournis par HPE ; (d) d'une mauvaise préparation du site ou d'une mauvaise maintenance ; (e) d'une infection par virus ; (f) de pertes ou de dommages occasionnés pendant le transport ; ou (g) d'une modification ou d'un entretien effectué par toute personne autre que (i) HPE, (ii) un prestataire de service agréé HPE ou (iii) vous-même dans le cas du remplacement de pièces homologuées par HPE s'il en existe pour votre produit dans le pays/la région concerné(e).

HPE NE POURRA ÊTRE TENU POUR RESPONSABLE DE LA PERTE OU DES DOMMAGES CAUSÉS AUX PROGRAMMES, AUX DONNÉES OU AUX SUPPORTS DE STOCKAGE AMOVIBLES. HPE NE POURRA ÊTRE TENU POUR RESPONSABLE DE LA RESTAURATION DE DONNÉES OU DE LA RÉINSTALLATION DES PROGRAMMES AUTRES QUE LES LOGICIELS INSTALLÉS PAR HPE LORS DE LA FABRICATION DU PRODUIT.

HPE ne pourra être tenu pour responsable de tout problème d'interopérabilité ou de compatibilité pouvant survenir lorsque (1) des produits, logiciels ou options non pris en charge par HPE sont utilisés ; (2) des configurations non prises en charge par HPE sont utilisées ou ; (3) des pièces prévues pour un système sont installées sur un système de fabrication différente ou sur un autre modèle.

Recours exclusif

DANS LES LIMITES AUTORISÉES PAR LA LÉGISLATION LOCALE, LES DISPOSITIONS ET MODALITÉS FIGURANT AUX PRÉSENTES CONSTITUENT L'INTÉGRALITÉ DU CONTRAT DE GARANTIE CONCLU ENTRE VOUS ET HPE CONCERNANT LE PRODUIT MATÉRIEL HEWLETT PACKARD ENTERPRISE NETWORKING QUE VOUS AVEZ ACHETÉ OU LOUÉ. LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES REMPLACENT TOUT ACCORD OU DÉCLARATION PRÉALABLE, Y COMPRIS TOUTE DÉCLARATION FIGURANT DANS LA DOCUMENTATION COMMERCIALE HPE OU TOUT CONSEIL POUVANT AVOIR ÉTÉ PRODIGUÉ PAR HPE, UN AGENT OU UN EMPLOYÉ DE HPE, EN RAPPORT AVEC L'ACHAT OU LA LOCATION DU PRODUIT MATÉRIEL HEWLETT PACKARD ENTERPRISE NETWORKING. Aucune modification des dispositions de la présente Garantie limitée ne sera valable si elle n'a pas fait l'objet d'un accord écrit et signé de la part d'un représentant HPE autorisé.

Limitation de responsabilité

EN CAS DE PANNE DE VOTRE PRODUIT MATÉRIEL HEWLETT PACKARD ENTERPRISE NETWORKING COUVERT PAR LES DISPOSITIONS DE LA PRÉSENTE GARANTIE, LA RESPONSABILITÉ MAXIMALE DE HPE DANS LE CADRE DE LA PRÉSENTE GARANTIE EST EXPRESSÉMENT LIMITÉE AU PRIX D'ACHAT DU PRODUIT CONCERNÉ OU, LA VALEUR LA PLUS FAIBLE PRÉVALANT, AU COÛT DE RÉPARATION OU DE REMPLACEMENT DE TOUT COMPOSANT MATÉRIEL PRÉSENTANT UN DYSFONCTIONNEMENT DANS DES CONDITIONS NORMALES D'UTILISATION.

SAUF INDICATION CONTRAIRE CI-DESSUS, HPE NE POURRA EN AUCUN CAS ÊTRE TENU POUR RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE CAUSÉ PAR LE PRODUIT OU LA PANNE DU PRODUIT, Y COMPRIS DE TOUTE PERTE DE BÉNÉFICES OU D'ÉCONOMIES, INTERRUPTION D'ACTIVITÉ, PERTE DE DONNÉES, PERTE DE REVENUS, PERTE DE JOUISSANCE OU TOUT AUTRE PRÉJUDICE COMMERCIAL OU ÉCONOMIQUE DE QUELQUE NATURE QU'IL SOIT, COÛT DE GARANTIE OU TOUT DOMMAGE SPÉCIAL, ACCESSOIRE OU INDIRECT. HPE NE POURRA ÊTRE TENU POUR RESPONSABLE DES RÉCLAMATIONS FAITES PAR UN TIERS OU PAR VOUS-MÊME POUR LE COMPTE D'UN TIERS.

CETTE LIMITATION DE RESPONSABILITÉ S'APPLIQUE AUSSI BIEN AUX DEMANDES DE DOMMAGES ET INTÉRÊTS ET AUX RÉCLAMATIONS EN VERTU DE CETTE GARANTIE, QU'ÀUX ACTIONS EN RESPONSABILITÉ CIVILE (Y COMPRIS POUR NÉGLIGENCE ET RESPONSABILITÉ STRICTE DU PRODUIT), AUX RÉCLAMATIONS POUR INFRACTION CONTRACTUELLE ET AUX AUTRES RÉCLAMATIONS, QUELLE QU'EN SOIT LA NATURE NUL AUTRE QUE HPE NE POURRA RENONCER À CETTE LIMITATION DE RESPONSABILITÉ, NI LA MODIFIER. CETTE LIMITATION DE RESPONSABILITÉ RESTERA EN VIGUEUR MÊME SI HPE OU UN DE SES REPRÉSENTANTS AGRÉÉS A ÉTÉ AVERTI DE L'ÉVENTUALITÉ DE TELS DOMMAGES OU SI LADITE ÉVENTUALITÉ ÉTAIT RAISONNABLEMENT PRÉVISIBLE. CETTE LIMITATION DE RESPONSABILITÉ NE S'APPLIQUERA TOUTEFOIS PAS EN CAS DE PRÉJUDICE CORPOREL OU, DANS LES JURIDICTIONS OÙ LES TYPES DE DOMMAGE SUIVANTS NE PEUVENT ÊTRE EXCLUS, DANS L'ÉVENTUALITÉ OÙ CES DOMMAGES SERAIENT LA CONSÉQUENCE D'UNE FAUTE DOLOSIVE OU D'UNE FAUTE D'UNE GRAVITÉ TELLE QU'ELLE DEVRAIT ÊTRE CONSIDÉRÉE COMME UNE FAUTE DOLOSIVE.

CETTE GARANTIE LIMITÉE VOUS CONFÈRE DES DROITS SPÉCIFIQUES. VOUS POUVEZ ÉGALEMENT BÉNÉFICIER D'AUTRES DROITS POUVANT VARIER D'UN ÉTAT OU D'UN PAYS À L'AUTRE. POUR CONNAÎTRE L'ÉTENDUE DE VOS DROITS, NOUS VOUS CONSEILLONS DE CONSULTER LES LOIS APPLICABLES DANS VOTRE ÉTAT OU VOTRE PAYS.

Responsabilités du client

Pour que HPE puisse vous fournir le meilleur service et la meilleure assistance possible pendant la période de Garantie limitée, il vous sera demandé de :

- Maintenir un environnement adapté et approprié, et utiliser le Produit matériel HPE Networking conformément aux instructions fournies.
- Vérifier les configurations, charger les microprogrammes ou logiciels les plus récents, installer les correctifs, exécuter les outils de diagnostic HPE et mettre en œuvre les procédures ou solutions de rechange fournies par HPE pendant que HPE travaille à la recherche de solutions permanentes.
- Autoriser HPE à installer sur vos systèmes ou sites certains outils résidents de diagnostic et de maintenance réseau et système afin de faciliter la performance de l'assistance prévue par votre garantie (désignés collectivement par « Outils de service propriétaires ») ; ces Outils de service propriétaires sont et restent l'entière et exclusive propriété de HPE. Vous devrez en outre :
 - N'utiliser les Outils de service propriétaires que durant la période de garantie applicable et avec l'autorisation de HPE.
 - Installer, maintenir et prendre en charge les Outils de service propriétaires, y compris les mises à jour et correctifs requis.
 - Fournir au besoin une connectivité à distance via une ligne de communication approuvée par HPE.
 - Aider HPE à exécuter les Outils de service propriétaires.
 - Utiliser la fonctionnalité de transfert électronique des données afin d'informer HPE des événements identifiés par les Outils de service propriétaires.
 - Retourner les Outils de service propriétaires ou autoriser HPE à les désinstaller lors de la résiliation de la garantie.
 - Ne pas vendre, transférer, attribuer, mettre en gage ou hypothéquer de quelque manière que ce soit les Outils de service propriétaires.

Dans certains cas, HPE peut demander à ce que des logiciels additionnels, tels que des pilotes et des agents, soient installés sur votre système afin de pouvoir pleinement exploiter ces outils et fonctionnalités d'assistance.

- Utiliser les solutions d'assistance à distance HPE lorsque cela est possible. HPE vous encourage vivement à utiliser les technologies d'assistance disponibles fournies par HPE. Si vous choisissez de ne pas déployer les fonctionnalités d'assistance à distance disponibles, des frais supplémentaires pourront vous être facturés suite à l'accroissement des ressources nécessaires au service d'assistance.
- Coopérer avec HPE afin d'essayer de résoudre les problèmes par téléphone. Cela peut consister à exécuter des routines de diagnostic, à installer des mises à jour ou des correctifs logiciels additionnels, à supprimer des options de sociétés tierces et/ou à remplacer des options.
- Réaliser des copies de sauvegarde périodiques de vos données de configuration, fichiers, données ou programmes stockés sur votre disque dur ou tout autre support ou périphérique de stockage, afin de prévenir toute panne, altération ou perte potentielle. Avant de retourner tout Produit matériel HPE Networking au service de garantie, veuillez sauvegarder vos données de configuration, fichiers, données et programmes, et supprimer toute information confidentielle, propriétaire ou privée.
- Maintenir une procédure de restauration de vos données de configuration, fichiers, données et programmes perdus ou altérés qui ne dépendent pas du Produit matériel HPE Networking sous garantie.
- Informer HPE de toute utilisation des Produits matériels HPE Networking dans un environnement susceptible de présenter un risque pour la santé ou la sécurité des employés ou des sous-traitants de HPE. HPE pourra vous demander de confier de tels produits à sa supervision et pourra reporter le service de garantie jusqu'à ce que lesdits risques soient écartés.
- Exécuter les tâches supplémentaires définies pour chaque type de service de garantie indiqué ci-dessous, ou toute autre action que HPE pourrait raisonnablement vous demander afin de vous offrir un meilleur service de garantie.

Types de service fournis dans le cadre de la garantie du matériel

Vous trouverez ci-dessous les types de service fournis dans le cadre de la garantie pouvant s'appliquer au Produit matériel HPE Networking que vous avez acheté. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la section « Période de garantie limitée ».

Échange standard anticipé

Votre Garantie limitée HPE peut comprendre un échange standard anticipé. En vertu des modalités de l'échange standard anticipé, HPE vous enverra directement une unité de remplacement si le Produit matériel HPE Networking acheté est diagnostiqué comme défectueux. À la réception de l'unité de remplacement, il vous sera demandé de retourner l'unité défectueuse à HPE, dans l'emballage de l'unité de remplacement et dans un délai standard de cinq (5) jours. HPE assumera tous les frais de transport et d'assurance pour le retour de l'unité défectueuse. Le fait de ne pas retourner l'unité défectueuse entraînera la facturation de l'unité de remplacement.

Dans les pays ou les régions où cette Garantie limitée s'applique mais où l'échange standard anticipé n'est pas disponible, HPE pourra, à sa seule discrétion, remplacer ce service par un autre.

Mises à niveau de service

HPE propose une gamme complète d'extensions de services pour votre produit auxquelles vous pouvez souscrire localement. Il est toutefois possible que certains services et leurs produits associés ne soient pas disponibles dans tous les pays. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les mises à niveau de service et leur prix, veuillez vous reporter au site web HPE à l'adresse www.hpe.com/networking/services.

Période de garantie limitée

La période de Garantie limitée d'un Produit matériel HPE Networking est une période fixe prenant effet à la date la plus tardive entre la date de l'achat ou la date de début de la location du produit auprès de HPE, et la date à laquelle HPE a terminé l'installation du produit. La date indiquée sur votre facture d'achat est la date d'achat sauf indication contraire par écrit de la part de HPE ou de son revendeur.

Le tableau suivant dresse la liste des Périodes de garantie limitée, des méthodes de prestation de services et des délais d'intervention pour les Produits matériels HPE Networking.

	Produits	Période de garantie limitée*	Remplacement de matériel**
Commutateurs	Modulaire		
	129xx, 125xx, 119xx, 105xx, 75xx	1 an	Livraison sous 10 jours
	84xx, 83xx	5 ans	Livraison sous 10 jours
	82xxzl, 54xxzl/R, 42xxvl	Durée de vie limitée (pour les produits achetés après le 1er décembre 2014, la garantie s'étend uniquement tant que l'utilisateur de bonne foi d'origine continue à posséder ou à utiliser le produit)	Expédition jour ouvrable suivant
	Configuration fixe		
	79xx, 59xx/AF, 583x/AF, 582x/AF, 57xx	1 an	Livraison sous 10 jours
	Commutateurs 9xxx, 6xxx Altoline (Achetés après le 31 mars 2016)	1 an	Livraison sous 10 jours
	580x/AF, 55xx, 513x, 512x, 38xx, 36xx, 35xx/yl, 31xx, 29xx/al, 281x, 26xx, 25xx/G	Durée de vie limitée (pour les produits achetés après le 1er décembre 2014, la garantie s'étend uniquement tant que l'utilisateur de bonne foi d'origine continue à posséder ou à utiliser le produit)	Expédition jour ouvrable suivant
	Géré de manière intelligente		
	195x, 192x, 191x, 18xx, 1620 (pour les produits achetés après le 1er novembre 2016)	Durée de vie limitée (la garantie s'étend uniquement tant que l'utilisateur de bonne foi d'origine continue à posséder ou à utiliser le produit, pour une durée limitée à cinq (5) ans à partir de la date de fin de disponibilité du produit.)	Expédition jour ouvrable suivant
Non géré			
1420, 1410 (pour les produits achetés après le 1er novembre 2016)	Durée de vie limitée (la garantie s'étend uniquement tant que l'utilisateur de bonne foi d'origine continue à posséder ou à utiliser le produit, pour une durée limitée à cinq (5) ans à partir de la date de fin de disponibilité du produit.)	Expédition jour ouvrable suivant	
1405	3 ans	Expédition jour ouvrable suivant	
Réseau local sans fil	Points d'accès intérieurs		
	Points d'accès Aruba gérés par contrôleur	Durée de vie limitée (pour les produits achetés après le 1er décembre 2015, la garantie s'étend uniquement tant que l'utilisateur de bonne foi d'origine continue à posséder ou à utiliser le produit, pour une durée limitée à cinq (5) ans à partir de la date de fin de disponibilité du produit).	Retour à l'usine***
	Points d'accès distants Aruba 3WN/P, 155/P, 108/109.	Durée de vie limitée (pour les produits achetés après le 1er décembre 2015, la garantie s'étend uniquement tant que l'utilisateur de bonne foi d'origine continue à posséder ou à utiliser le produit, pour une durée limitée à cinq (5) ans à partir de la date de fin de disponibilité du produit).	Retour à l'usine***
	Points d'accès Aruba Instant	Durée de vie limitée (pour les produits achetés après le 1er décembre 2015, la garantie s'étend uniquement tant que l'utilisateur de bonne foi d'origine continue à posséder ou à utiliser le produit, pour une durée limitée à cinq (5) ans à partir de la date de fin de disponibilité du produit).	Retour à l'usine***
	M330, M220	Durée de vie limitée (pour les produits achetés après le 1er décembre 2014, la garantie s'étend uniquement tant que l'utilisateur de bonne foi d'origine continue à posséder ou à utiliser le produit)	Expédition jour ouvrable suivant
	Point d'accès OfficeConnect 20	3 ans	Expédition jour ouvrable suivant

Contrôleurs			
	Contrôleurs Aruba	1 an	Expédition jour ouvrable suivant
	Commutateurs d'accès mobile Aruba	Durée de vie limitée (pour les produits achetés après le 1er décembre 2015, la garantie s'étend uniquement tant que l'utilisateur de bonne foi d'origine continue à posséder ou à utiliser le produit, pour une durée limitée à cinq (5) ans à partir de la date de fin de disponibilité du produit).	Expédition jour ouvrable suivant
Autres produits de réseau local sans fil			
	Points d'accès extérieurs Aruba série 2xx gérés par contrôleur	Durée de vie limitée (pour les produits achetés après le 1er décembre 2015, la garantie s'étend uniquement tant que l'utilisateur de bonne foi d'origine continue à posséder ou à utiliser le produit, pour une durée limitée à cinq (5) ans à partir de la date de fin de disponibilité du produit).	Retour à l'usine***
	Points d'accès extérieurs Aruba Instant série 2xx	Durée de vie limitée (pour les produits achetés après le 1er décembre 2015, la garantie s'étend uniquement tant que l'utilisateur de bonne foi d'origine continue à posséder ou à utiliser le produit, pour une durée limitée à cinq (5) ans à partir de la date de fin de disponibilité du produit).	Retour à l'usine***
	Dispositifs AirWave, Dispositifs ClearPass	1 an	Retour à l'usine***
	Routeurs mesh sans fil MST2HP, MST2HAC, MSR2KP, MSR4KP Aruba	1 an	Retour à l'usine***
	Balises Aruba	90 jours	Retour à l'usine***
	Capteurs Cape	90 jours	Retour à l'usine***
	Blocs d'alimentation, Antennes et Accessoires Aruba	1 an	Retour à l'usine***
Routeurs	Routeurs		
	88xx, HSR68xx	1 an	Livraison sous 10 jours
	HSR66xx, 66xx, MSR50, MSR4xxx, MSR3xxx, MSR30	1 an	Livraison sous 10 jours
	MSR2xxx, MSR20, MSR1xxx, MSR9xx	1 an	Expédition jour ouvrable suivant
Équipements de réseau supplémentaires	Émetteurs-récepteurs		
	Émetteurs-récepteurs Aruba (numéros de référence d'émetteur-récepteur JWxxxx pour les contrôleurs et commutateurs MAS)	1 an	Retour à l'usine***
	Émetteurs-récepteurs Aruba (sauf les numéros de référence d'émetteur-récepteur JWxxxx) et le HPE X244, X242, X132, X131, X129, X122, X121, X119, X112, X111	Durée de vie limitée (pour les produits achetés après le 1er décembre 2014, la garantie s'étend uniquement tant que l'utilisateur de bonne foi d'origine continue à posséder ou à utiliser le produit)	Expédition jour ouvrable suivant
	Émetteurs-récepteurs Aruba 100G	1 an	Livraison sous 10 jours
	HPE X2AO, X240, X190, X180, X170, X160, X150, X140, X135, X130, X125, X124, X120, X115, X114, X110	1 an	Livraison sous 30 jours
Pour obtenir de plus amples informations, consultez le HPE Networking Warranty Coverage Quick Reference à l'adresse www.hpe.com/networking/warrantyquickref .			

* SI LA LÉGISLATION LOCALE EXIGE UNE DÉFINITION DE « LA GARANTIE À VIE » OU QUE CELLE-CI EST DIFFÉRENTE DE CELLE FOURNIE ICI, LA LÉGISLATION LOCALE PRÉVAUDRA. Inclut la couverture des blocs d'alimentation et des ventilateurs intégrés, pour la totalité de la période de garantie. Les blocs d'alimentation amovibles, les modules et accessoires tels que les antennes, ventilateurs, cordons d'alimentation, etc. peuvent avoir une couverture de garantie différente de celle du périphérique hôte. Pour obtenir de plus amples informations, consultez le HPE Networking Warranty Coverage Quick Reference à l'adresse www.hpe.com/networking/warrantyquickref.

** Les délais d'intervention reposent sur les jours ouvrables et les heures de travail locaux standard. Ils prennent effet après confirmation par HPE de la panne couverte par la garantie et identification par HPE de la pièce de rechange. Les délais de réponse sont basés sur un effort commercialement raisonnable. Les délais d'intervention peuvent varier d'un pays et d'une région à l'autre et dépendent des contraintes du fournisseur. Si vous vous trouvez dans un pays en dehors de la zone de service habituelle, les délais d'intervention peuvent être plus longs. Veuillez contacter votre service d'assistance HPE local pour connaître les délais d'intervention dans votre région.

*** HPE remplacera ou réparera tout produit non conforme et le restituera en état de marche. L'expédition se fera, après réception du produit non conforme, via la procédure RMA de HPE et le client recevra le produit sous dix (10) jours, sur une base commercialement raisonnable.

Garantie limitée de logiciel

SAUF INDICATION CONTRAIRE DANS LE CONTRAT DE LICENCE D'UTILISATEUR FINAL DU LOGICIEL APPLICABLE OU DE TOUT ACCORD DE LICENCE DE PROGRAMME, OU SI LA LÉGISLATION EN VIGUEUR L'EXIGE, LES PRODUITS LOGICIELS, DONT TOUS PRODUITS LOGICIELS, LOGICIELS GRATUITS (tels que définis ci-dessous) OU LE SYSTÈME D'EXPLOITATION PRÉINSTALLÉS PAR HPE, SONT FOURNIS « EN L'ÉTAT » AVEC TOUS LEURS DÉFAUTS, ET HPE DÉCLARE PAR LA PRÉSENTE REJETER TOUTE AUTRE GARANTIE ET CONDITION, EXPRESSES, IMPLICITES OU STATUTAIRES, Y COMPRIS, MAIS SANS LIMITATION, TOUTE GARANTIE DE TITRE DE PROPRIÉTÉ, D'ABSENCE DE CONTREFAÇON, TOUTE GARANTIE IMPLICITE, TOUT DROIT OU CONDITION DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER ET D'ABSENCE DE VIRUS. Certains pays/juridictions n'autorisant pas l'exclusion de garantie implicite ni la limitation de la période de garantie, ce qui précède peut ne pas vous être entièrement applicable. DANS LES LIMITES AUTORISÉES PAR LA LÉGISLATION APPLICABLE, HPE OU SES FOURNISSEURS NE POURRONT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUS POUR RESPONSABLES DES DOMMAGES, QU'ILS SOIENT SPÉCIAUX, ACCIDENTELS OU INDIRECTS, Y COMPRIS, MAIS SANS LIMITATION, DE TOUT DOMMAGE RÉSULTANT DE LA PERTE DE BÉNÉFICES, OU PERTE DE DONNÉES CONFIDENTIELLES OU AUTRES, D'INTERRUPTION D'ACTIVITÉ, ASSOCIÉS DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT À L'UTILISATION OU À L'IMPOSSIBILITÉ D'UTILISATION DU LOGICIEL, ET CE MÊME SI HPE OU SON FOURNISSEUR ONT ÉTÉ AVERTIS DE L'ÉVENTUALITÉ DE TELS DOMMAGES ET SI LE RECOURS NE RÉPOND PAS À SON OBJECTIF ESSENTIEL. Certains pays/juridictions n'autorisant pas l'exclusion ou la limitation de responsabilité pour les dommages indirects ou accessoires, ce qui précède peut ne pas vous être applicable.

Les seules obligations de HPE en ce qui concerne la garantie des logiciels distribués par HPE sous le nom de marque HPE sont définies dans le contrat de licence d'utilisateur final applicable ou l'accord de licence de programme fourni avec ledit logiciel. Si le support amovible sur lequel HPE distribue le logiciel est diagnostiqué avec des défauts de matériaux ou de fabrication dans les quatre-vingt-dix (90) jours après sa date d'achat, votre unique recours sera de retourner le support amovible à HPE afin de le faire remplacer.

Il est de votre responsabilité de contacter les fabricants ou fournisseurs autres que HPE pour faire appliquer leurs garanties.

Systèmes d'exploitation et applications libres

HPE n'offre aucune assistance sur les logiciels fournis sous licence libre par des tiers, y compris les systèmes d'exploitation et applications (« Logiciels gratuits »). L'assistance sur les Logiciels gratuits fournis avec les Produits matériels HPE Networking est de la responsabilité de l'éditeur tiers du Logiciel libre. Veuillez vous reporter à la déclaration d'assistance pour le système d'exploitation gratuit ou l'application gratuite fournie, le cas échéant, avec votre Produit matériel HPE Networking.

Assistance en ligne ou téléphonique

Une assistance en ligne ou téléphonique limitée est disponible auprès de HPE. Veuillez vous reporter au site Web HPE à l'adresse pour en savoir plus sur l'assistance fournie et la durée pendant laquelle celle-ci est disponible. Reportez-vous à « Contacter HPE » ci-dessous pour les ressources en ligne et l'assistance téléphonique.

Contacteur HPE

Si votre produit tombe en panne pendant la période de Garantie limitée et que les informations fournies dans la documentation du produit, les dernières notes de version des logiciels et les autres informations techniques disponibles en ligne sur le site HPE www.hpe.com/networking ne permettent pas de résoudre le problème, contactez votre revendeur HPE agréé ou HPE. Pour savoir comment contacter HPE, reportez-vous au site www.hpe.com/networking et sélectionnez « Contact ».

Assurez-vous d'être en possession des informations suivantes avant d'appeler :

- Numéro de série, nom et numéro du produit.
- Description détaillée des symptômes, notamment la date à laquelle ils sont apparus pour la première fois et leur fréquence.
- Description détaillée des modifications apportées à la configuration de votre produit ou à votre environnement réseau avant l'apparition des symptômes.
- Description détaillée des mesures de dépannage que vous avez prises et des résultats de ces interventions.
- Révision logicielle actuelle de votre produit.
- Preuve d'achat.